



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-085

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 décembre 2022

Date de convocation : 01/12/2022

Date d'affichage 01/12/2022

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Procurations : 1

L'an deux mil vingt-deux le mardi 6 décembre à 20h04 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h00).

Étaient absents excusés : Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

Prix des loyers 2 et 2 bis rue de Bretagne, 11 bis rue de la moisson

Par acte notarié du 18 juillet 2022, la commune est devenue propriétaire des 2 logements sis 2 et 2 bis rue de Bretagne. Des travaux de réfection ayant été réalisés par notre agent communal, ils peuvent être mis en location à compter du 1^{er} janvier 2023 pour l'un et février ou mars pour l'autre.

D'autre part, le locataire du 11 bis rue de la moisson quittant son logement et compte tenu des prix de location se pratiquant dans les communes avoisinantes, il nous semble opportun de revaloriser ce loyer.

Les propositions sont :

	2 rue de Bretagne (étage) Environ 80 m ²	2 bis rue de Bretagne (RDC) Environ 80 m ²	11 bis rue Moisson Environ 90 m ²
Prix de location	485 €	500 €	485 €
Jardin	non	oui	non
Garage	non	non	non

Les loyers sont révisibles chaque année suivant l'indice de révision des loyers (IRL).

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ces prix de loyers.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 053-215300260-20221206-2022_085-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 6 décembre 2022

Le Maire, Anthony ROULLIER

